

BARÈME D'HONORAIRES MARCHANDS DE BIENS AU 1ER AVRIL 2022*

VENTES à usage d'habitation :

De 0 à 30.000 €	2.000 € TTC
De 30.001 € à 50.000 €	9 % TTC
De 50.001 € à 60.000 €	8 % TTC
De 60.001 € à 75.000 €	7.5 % TTC
De 75.001 € à 90.000 €	7 % TTC
De 90.001 € à 120.000 €	6.5 % TTC
De 120.001 € à 150.000 €	6 % TTC
Plus de 150.000 €	5 % TTC

Ces taux s'entendent TVA compris au taux de 20 %

*si plusieurs produits donnés à la vente

Nos honoraires sont à la charge du vendeur.

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente

VENTES terrains :

Si plusieurs terrains donnés :

Terrains 5 % TTC

Ces taux s'entendent TVA compris au taux de 20 %

Nos honoraires sont à la charge du vendeur.

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente